

COLLOQUE INTERNATIONAL

Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des
pays du Maghreb et du Proche-Orient

19-20 octobre 2007 Rabat - Maroc

I

**DE, Croissance économique et développement
local durable:**
quelles relations et quelles perspectives ?

Auteur de la communication

Mme EL Moujadidi Noufissa

Professeur chercheur à la Faculté des Sciences
Juridique Economique et sociale de Salé.
Maroc

E-mail : noufissa33@yahoo.fr

Tél : 067 32 35 19

[JEL: 001, 012, 015, 001, 056, 057](#)

Résumé

De nos jours, et face à la mondialisation et à cette grande ouverture économique, et compte tenu de l'insuffisance des ressources disponibles pour financer le développement économique à long terme, tous les pays de la planète et tout particulièrement les PVD et les pays méditerranéens et du sud, se livrent à une concurrence acharnée puisqu'ils ne peuvent rester indifférents vis-à-vis des IDE considérés comme condition sine qua non pour assurer une croissance économique. L'objectif vers lequel aspirent tous ces pays est de se hisser à un niveau de développement plus élevé et de rattraper leur retard vis-à-vis de leurs voisins du nord.

Cette concurrence ne se justifie pas uniquement par la recherche d'entrées de capitaux pour le pays hôte, mais également, par le transfert de technologie, de savoir et de savoir faire et aussi par l'accès à de nouveaux marchés. En effet, les bénéfices des IDE se concrétisent par sa contribution active à la croissance et au développement économique.

Cependant cette course vers les investissements afin d'assurer la croissance économique et le développement entraîne inévitablement des modifications dans les écosystèmes.

A ce niveau le concept du développement durable intervient pour apporter une nouvelle vision du développement économique qui s'efforce d'intégrer des objectifs économiques, sociaux et environnementaux définis en fonction des besoins, ressources et contraintes locales et qui repose sur une approche participative, démocrate et de bonne gouvernance.

Mots clés : IDE, croissance économique, Développement durable, développement local,

Table des matières

Introduction générale.....	4
I. IDE : quelles significations et quelle importance ?	6
II. Le développement durable.....	7
2.1. Le développement durable : un aperçu historique.....	8
2.2. Le développement durable : Quelle définition ?	10
III. Le développement durable et territoire.	12
3.1. Le développement durable : une approche globale.....	12
3.2. la territorialité du développement durable: quels arguments?....	12
IV. le développement local : quelle signification ?.....	14
4.1. le développement local : prise de risque et innovation.....	16
4.2 le développement local : un processus social.....	16
V. IDE, Croissance économique et développement :quels rapports ?.....	17
5.1. Le développement : condition préalable et nécessaire à la croissance	19
5.2. Le développement : conséquence de la croissance économique...	20
5.3. Le développement durable : un facteur déterminant pour l'IDE.....	20
Conclusion générale.....	22
Bibliographie.....	24

Introduction générale

Aujourd'hui, face à la persistance de la pauvreté et l'accroissement des inégalités, la question du développement économique et plus particulièrement le problème de sa durabilité se pose avec acuité. En effet le concept de durabilité suscite l'intérêt depuis la décennie 1980, il constitue un objectif mondial pour la majorité des institutions internationale. Le développement durable met, aujourd'hui, en avant la lutte contre la pauvreté et ce pour l'ensemble des pays pauvres. Or, la lutte contre la pauvreté ne signifie pas uniquement la réduction des inégalités mais aussi une croissance économique qui doit répondre aux conditions de développement durable. Il est donc question d'une croissance qui prend en considération l'aspect humain dans toutes ses dimensions économique, sociale et éthique. Une croissance qui devrait permettre de réduire les disparités dans le temps (autrement entre générations) et celles spatiales et régionales, au sein d'un même pays et entre les pays du Nord et ceux du Sud.

Cependant la croissance économique est fortement liée à l'investissement. En effet ce dernier est devenu un facteur essentiel de l'activité économique puisqu'il conditionne aussi bien le dynamisme de l'offre (en améliorant les capacités productives) que celui de la demande (par la demande de biens d'équipement). Une forte corrélation est constatée, que ce soit sur la longue période que sur la période récente, entre les pays à fort taux d'investissement et ceux à fort taux de croissance.

En effet, actuellement la plupart des pays s'orientent vers l'attraction et la promotion de l'investissement international. Désormais l'IDE se présente comme une sorte de remède miracle pour les problèmes croissants des PVD. Il est certain qu'on ne peut ignorer son effet positif sur la croissance économique, il suffit d'observer les efforts déployés par plusieurs pays pour attirer autant que possible d'IDE. Ces pays se livrent à une concurrence impitoyable afin d'accaparer d'importants flux d'investissement international.

Cette concurrence ne se justifie pas uniquement par la recherche d'entrées de capitaux pour le pays hôte, mais également, par le transfert de technologie, de savoir et de savoir faire et aussi par l'accès à de nouveaux marchés. Les bénéfices des IDE se concrétisent par sa contribution active à la croissance et au développement économique.

Cependant cette course vers les investissements afin d'assurer la croissance économique et le développement entraîne inévitablement des modifications dans les écosystèmes. Certes, les ressources renouvelables de manière générale peuvent ne pas s'épuiser, à condition que le rythme d'exploitation ne dépasse pas la capacité de régénération et d'accroissement naturel, sachant que, la plupart des ressources renouvelables font partie d'un écosystème assez complexe qui nécessite la définition d'un seuil maximum d'exploitation, en tenant compte des effets de l'exploitation sur l'ensemble du système.

Quant aux ressources non renouvelables, leur utilisation réduit de toute évidence le stock dont disposeront les générations futures, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas les utiliser. Or, il est indispensable de tenir compte de l'importance critique de la ressource, de l'existence de techniques permettant de minimiser l'épuisement et de l'éventualité de trouver des produits de remplacement. Autrement, il faudrait surveiller le rythme d'exploitation et d'épuisement et introduire des méthodes de recyclage et d'économie pour faire en sorte que les ressources ne disparaissent pas avant que l'on ait trouvé des substituts convenables. C'est dans cette perspective qu'intervient le développement durable, tirant la sonnette d'alarme quant au rythme d'épuisement des ressources non renouvelables qui ne doit en aucun cas compromettre l'avenir.

A ce niveau, il serait intéressant d'essayer d'analyser les liens entre ces différents concepts soulevés : IDE, croissance économique et développement durable ? Peut-on concilier politique d'attractivité, fondée sur la concurrence, et la poursuite d'un développement local durable fondé sur la coopération et la participation ? Pour ce faire, il est indispensable de décliner, en profondeur, l'ensemble de ces notions.

Nous espérons par le présent papier apporter quelques lumières et quelques réponses, dans la limite du possible, à notre problématique. Pour cela, nous avons donc choisi de développer cette thématique en cinq parties dont les quatre premières seront consacrées à définir les concepts clés de notre sujet en déclinant les différentes interactions entre eux, la cinquième section permettra de mettre en relief et justifier les liens entre les éléments avancés répondant

IDE : quelles significations et quelle importance ?

L'IDE constitue un élément central déterminant dans le processus de développement économique de tout pays, son rapport avec la dynamique économique est tellement important qu'il conditionne l'amélioration de la compétitivité économique.

A cet effet les investisseurs, exigent des conditions de plus en plus fortes avant de s'engager sur des projets dans des sites de premiers choix.

Les pays cibles, quant à eux, entrent dans une concurrence impitoyable afin d'attirer le maximum d'investissement afin d'assurer leurs propre développement.

1.1. Définition de L'IDE

Nombreux les organismes spécialisés qui ont essayé de définir l'IDE, nous en citerons quelques uns qui nous permettront de cerner davantage cette notion.

Selon le FMI :

Pour le FMI, « l'IDE est effectué dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur. Le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise »¹

A partir de cette définition, on peut dégager les éléments qui d'un flux de capitaux un investissement direct :

- La notion de la durabilité d'intérêt dans l'entreprise cible ;
- L'exercice de pouvoir de contrôle et d'influence sur la gestion d'une entreprise étrangère ;
- Le transfert d'un savoir, savoir faire, de compétence technologique complexes, de coordination et de gestion et de logique de production.

Par ailleurs, se sont ces mêmes éléments qui distinguent l'IDE de tout autre investissement notamment celui des portefeuilles qui se caractérise par un investissement en actions, obligations ou autres placements financiers.

Le FMI précise également que l'IDE se manifeste au niveau d'un pays étranger de l'investisseur soit par la création de nouvelles entreprises, la prise de participation dans un capital d'une entreprise existante, l'engagement dans des flux financiers entre affiliés d'un

¹ FMI, "manuel de la balance de paiement", 5^{ème} édition.

même groupe ou réinvestissement des bénéficiaires à l'étranger. Ceci se manifeste généralement par la création de nouvelles filiales ou entreprises, les fusions, les licences et la franchise, sachant que ces deux dernières formes d'investissement sont difficiles à quantifier car elles ne donnent pas lieu à des flux financiers.

 **Selon la banque de France :**

L'IDE se définit pour la Banque de France selon les éléments suivants² :

- La détention à l'étranger d'une unité ayant une autonomie juridique ou d'une succursale ;
- La détention d'une proportion significative du capital donnant à l'investisseur résident un droit de regard sur la gestion de l'entreprise étrangère investie : participation égale ou supérieure à 10% (jusqu'en 1993 le seuil était de 20%) ;
- Les prêts et avances à court terme consentis par l'investisseur à la société investie, dès lors qu'un lien de la maison mère à la filiale est établi entre eux.

Après avoir donné quelques définitions de l'investissement direct étranger et afin de répondre à la problématique avancée, il est nécessaire d'une part, de définir respectivement les notions de développement durable local, en commençant par la définition du développement durable en premier lieu avant de présenter sa territorialité.

D'autre part, et en deuxième lieu, une section sera consacrée à montrer les différents liens entre l'IDE, la croissance économique et le développement durable territorial.

II. Le développement durable.

Le développement durable³ est un concept relativement récent dans la boîte à outils référentiel, il s'est imposé à la communauté internationale grâce aux différentes conférences unisériennes. Au départ, il a été question de problèmes de l'environnement, mais il s'est avéré rapidement que ce dernier est en relation directe avec le développement économique et social. Un développement

² J.L.Mucchielli, « Avantages compétitifs, comparatifs et stratégiques dans la théorie de la firme multinationale », publié dans l'ouvrage collectif : « Investissement international et dynamique de l'économie mondiale ». Edition Economica, 1998, p 47.

³ N.El Moujaddidi, K.Khaddouj, « développement durable et responsabilité sociale au sein de la PME marocaine » in colloque internationale sur « la RSE et le développement durable » du 9 au 10 avril 2007 – Agadir. Maroc.

qui a pris ses deux dimensions de durabilité temporelle relative aux générations futures et spatiale vis-à-vis des populations du sud.

La composition du développement durable de deux mots donne au concept toute sa force :

- le développement est un indicateur qualitatif évalué par le degré de bien être social, économique politique et culturel. C'est également un processus de transformation dynamique des conditions de vie qui accompagne la croissance économique, qui elle, reste un indicateur quantitatif **mesurable** de la progression de la production (PIB).
- Quant à la durabilité, elle constitue la dimension spatiale et temporelle du développement. Il est question d'engendrer les conditions de pérennité au niveau de l'espace et dans le temps.

2.1. Le développement durable : un aperçu historique

Il est important de rappeler qu'à l'origine et déjà aux années soixante, la dimension écologique était préoccupante. Les problèmes de l'environnement dominaient la scène internationale. Les rencontres et Les sommets⁴ internationaux soulevaient la question de la dégradation de l'environnement, ce qui a conduit à soulever la question du droit au développement. Une vérité s'est rapidement imposée : l'écologie, l'économie et le social sont étroitement liés.

Une brève présentation historique de l'évolution du concept du développement durable s'impose :

1972 - la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain de Stockholm prend l'initiative de :

- Créer pour la première fois « Le Programme des Nations unies sur l'environnement (PNUE) » ;
- Créer également dans de nombreux pays une nouvelle entité publique spécialisée : « Les ministères de l'environnement ».

1992 - Le «Sommet de la Terre»- Rio de Janeiro- a permis de créer et de mettre en place :

⁴ Sommet de la terre : 1972 à Stockholm, 1992 à Rio

- Le programme d'action – l'Agenda 21 – ainsi que diverses conventions internationales et déclarations de principes.
- Un certain nombre de moyens nécessaires à la mise en œuvre des principes de développement durable dans le monde ;
- Créer une Commission du développement durable (CDD).

De telles mesures ont permis, d'une part, la création de commissions de développement durable et le lancement des programmes d'Agendas 21 locaux par de nombreux pays, et l'adoption de stratégies ayant pour objectifs l'intégration et l'application des principes de développement durable d'autre part.

1997 - Une conférence de suivi des décisions prises lors «Sommet de la Terre»- Rio de Janeiro, à New York, a permis d'une part, d'analyser les réalisations et de soulever les questions relatives aux problèmes des inégalités sociales et de la pauvreté qui ont nécessité l'adoption d'un certain nombre de recommandations.

2002 - Le Sommet mondial du développement durable (World Summit on Sustainable Development /WSSD) à Johannesburg a permis de réunir gouvernements, institutions internationales, secteur privé, organisations non gouvernementales et société civile. Le sommet a établi un PLAN D'ACTION qui concrétise la notion de développement durable en soulignant que *«la lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection et la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable»* et qu'à cette fin *«il est indispensable de modifier radicalement la façon dont les sociétés produisent et consomment.»*

Une nouvelle *Stratégie pour un développement durable est établie, elle conçoit le développement durable tel un champ d'action politique* qui vise à garantir globalement un développement viable à long terme en relevant des défis environnementaux, économiques et sociaux. Il s'agit de relever les défis relatifs à la compétitivité économique, la politique financière, la recherche, la technologie et la formation, la cohésion sociale, la santé, l'environnement et les ressources naturelles, l'organisation du territoire, la mobilité, les relations internationales.

La *Stratégie 2002* vise les axes suivants :

- La recherche d'un équilibre entre les aspirations économiques, sociales et environnementales
- Une conception d'ensemble regroupant tous les domaines politiques ;
- La définition de mesures pragmatiques ;
- L'association des cantons, des communes, de la société civile et du secteur privé à cette stratégie.

2.2. Le développement durable : définition

Le terme de développement durable vacillait entre « durable », « viable », et « soutenable » pour retenir à la fin les termes de « développement durable ».

Selon la traduction française des francophones des Nations Unies – Rio, 1992- : « le développement durable » ou « développement soutenable » est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »⁵.

Il est aussi « au service de l'homme, son but premier est l'égalité de dignité de toute personne humaine. Il tend donc à la réduction effective de la pauvreté et à un accès plus équitable aux biens publics globaux, en particulier le savoir, la santé, la maîtrise par chacun de sa propre vie. Le développement durable ménage les ressources naturelles et les équilibres écologiques. Il se préoccupe d'assurer la survie ou, mieux, de bonnes conditions de vie, aux générations futures. »⁶.

A partir de ces deux définitions, nous retenons l'importance des points suivants :

- L'importance de la notion de besoin et surtout les besoins essentiels des populations pauvres ;
- Les limites de la capacité de l'environnement à satisfaire les besoins actuels et futurs, limites dues en grande partie aux conséquences du développement technologiques et à l'organisation sociale ;

⁵ Diane-Gabrielle Tremblay et Jean Marc Fontan »le développement économique local », télé-université, Québec, 1994.

⁶ www.convictions.org.

- L'être humain est au cœur du concept du développement durable, qu'il soit individu ou collectivité ;
- Équité, solidarité, et efficacité économique sont au centre de la notion du développement durable, au point qu'il aurait été « préférable que l'on dise développement durable et solidarité pour bien souligner que trois éléments sont en cause : le développement, une nécessité forte de solidarité et une nécessité forte de protéger les ressources rares et non renouvelables. »⁷

Suit à cette définition, il est nécessaire de revenir sur cette incompatibilité entre les notions de croissance économique et développement durable.

En effet, la communauté internationale, en optant pour le développement durable, a essayé de chercher un compromis entre la sauvegarde de l'environnement et la croissance économique.

C'est en rédigeant Le Rapport Brundtland Our Common Future (WCED, 1987).

Que ce compromis devint perceptible. Ce rapport s'est efforcé de montrer qu'il n'existe pas de contradiction entre la préservation de l'environnement et la croissance économique et ce, grâce au concept de « développement durable ». Il fait donc de la durabilité un principe général sensé guider le développement mondial, nonobstant ses fondements capitalistes et industriels. Ceci a permis également un rapprochement positif entre « environnementalistes » et « développementalistes ».

Cependant, le rapprochement entre les enjeux de long terme du développement humain et la croissance économique continue de constituer un amalgame et conduit à la confusion.

Outre la distinction entre un processus de croissance quantitative (croissance économique) et un processus d'évolution qualitative (développement), c'est surtout l'éviction du caractère irréversible du processus économique et de ses répercussions éco sociales qui constitue le principal danger associé à cet amalgame.

Pourtant suite au Rapport Brundtland, la croissance économique, avec ses besoins en ressources non renouvelables et ses impacts environnementaux reconnus, apparaît comme la seule voie à suivre pour sortir de la situation de crise économique et sociale à laquelle la communauté internationale est confrontée.

Ne pouvant plus renoncer aux développements technologiques de plus en plus sophistiqués ni à l'exploitation des ressources naturelles, malheureusement non renouvelables, les

⁷ Georges Cavallier, « le développement durable et solidarité, prospectives », Nantes, 1994, en ligne : www.association4d.org/repères/index/html/

entreprises reconnaissent alors les problèmes écologiques pour lesquels elles s'empressent de développer des solutions technologiques intégrant dans leurs processus de gestion les principes de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise.

En parallèle à cette reconnaissance de la croissance économique comme la solution aux différents problèmes de pauvreté, les impératifs de conservation des ressources naturelles, à la base du concept de soutenabilité écologique, ont été mis au second plan. Ainsi, selon l'interprétation communément admise du concept de développement durable issue du Rapport Brundtland, la protection de l'environnement, comme d'ailleurs la diminution de la pauvreté et la réduction des inégalités sociales, passeraient d'abord par la préservation du développement. Cette interprétation du développement durable, en tant que réponse et solution à la crise écologique et sociale semble absorber la critique écologique

III. Le développement durable et territoire.

3.1. Le développement durable : une approche globale

Il est certain que le développement durable se présente tel un programme global. En effet, la réponse fournie par l'approche territoriale aux différents problèmes écologiques et sociaux relève de la coopération internationale. Il suffit de lire les principes 5 et 7 de la déclaration de Rio (1992), qui indique respectivement que « tous les Etats doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté... », et qu'ils « doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial, en vue de conserver, de protéger et de rétablir l'intégrité de l'écosystème terrestre ». Il est évident que non seulement ces principes confirment la nature globale de l'approche de développement durable, mais ils attestent également que c'est une approche requise par les principes d'équité intergénérationnelle et d'équité intragénérationnelle, liés au développement durable.

3.2. la territorialité du développement durable : quels arguments ?

La question qui se pose est de savoir où se situe le territoire dans la problématique de développement durable ? Au fond, il est difficile de concevoir le développement en dehors de territoire, or le développement durable a été conçu pour apporter des solutions globales face à des problèmes et à des enjeux globaux. Cependant le territoire n'a pas été totalement oublié par

le développement durable. Certains constats vont nous permettre de montrer les liens entre les deux.

Tout d'abord, la déclaration de Rio (1992) a mis l'accent sur l'importance des actions émanant du niveau territorial et du rôle des collectivités locale dans la résorption des problèmes de l'environnement.

En outre un certains nombre d'arguments⁸ logiques justifient la territorialité du développement durable :

1. premier argument et le principal : compte tenu de la réalité des compétences dans les domaines ayant trait au développement durable (gestion de l'environnement, lutte contre les inégalités sociales...), il est claire que le rôle de l'impulsion des instances internationales ou de la coopération internationale ne suffirait pas à promouvoir de manière significative le développement durable sur une étendue suffisante. La capacité d'initiative locale est ainsi requise et, par un effet de composition, devrait contribuer à remplir la carte du développement durable.
2. dans le prolongement de ce premier argument et lors même que certaines externalités auraient, et de plus en plus, un caractère transfrontières, il reste une place non négligeable pour l'application du principe de subsidiarité suivant lequel la prise en charge d'une action doit s'effectuer au niveau spatial le plus adéquat, en commençant par le plus proche du citoyen. Les arguments économiques ne manquent pas : au moindres coûts d'organisation, meilleure connaissance des fonctions de satisfaction des individus sur le territoire....
3. de part son éthique sous-jacente, le développement durable ne saurait constituer un « modèle » général susceptible de s'appliquer, du haut vers le bas, sans prise en compte des spécificités locales. Au contraire, outre la nécessaire prise en considération des contextes locaux (situation socio-économique, état de l'environnement...), la définition et la mise en œuvre d'un schéma de développement durable territorialisé incombe aux acteurs du territoire eux-mêmes. Sans permettre toutes les libertés, la définition du contenu du développement

⁸ Bertrand Zwindeau, «le développement durable local : signification, limites et perspectives » in « les définitions du développement local », études recueillies par Gilles Fiévet. Édition Artois Presses Université, 2002.

durable n'est pas figée ; elle autorise une certaine marge d'interprétation à utiliser par les acteurs.

En outre la territorialité du développement durable se confirme la mise en place des collectivités des Agenda 21 locaux. Ces derniers constituent un programme d'actions à l'échelle locale, définissant les objectifs et les moyens pour la mise en œuvre du développement durable. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'Agenda 21, au niveau local, passe par la mise en cohérence des objectifs de la collectivité et la concertation avec l'ensemble de la société civile locale. C'est un processus basé sur un diagnostic participatif, qui permet l'élaboration de programme, eux-mêmes soumis à une évaluation à partir d'indicateurs préalablement établis.

L'Agenda 21 offre, actuellement, un cadre pour aborder un grand nombre de problèmes sociaux et environnementaux, tels la pollution, la déforestation, la perte de la biodiversité, la santé, le surpeuplement, la pauvreté, la consommation d'énergie,..... ... dans tous les pays, les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), l'industrie et la société civile sont encouragés à s'impliquer davantage dans cette voie.

Ces arguments avancés nous ont permis de confirmer la territorialité du développement durable, sachant qu'il serait intéressant de décliner la définition du concept du développement local, pour permettre de constater que ces deux concepts de développement se rejoignent au niveau des grands objectifs.

IV. le développement local : quelle signification ?

Afin de mieux cerner les différences et les points en commun entre développement durable et développement local, il nous paraît utile de présenter le concept de développement local, sa définition, ses objectifs et ses caractéristiques.

Le développement local⁹ peut être défini tel « un processus global, une stratégie, dont l'objectif est de promouvoir une autre manière de penser et de faire les villes en mettant l'accent sur les notions de solidarité et de citoyenneté et surtout en cherchant à lutter contre

⁹ N.El Moujaddidi, K.Khaddouj, « la bonne gouvernance des PME : clé de réussite du développement local au Maroc » communication in colloque ' Les Deuxièmes Journées Scientifiques du FEM. Fès, les 11 et 12 mai 2007.

les mécanismes d'exclusion qui sont générés par les appareils bureaucratiques et technologiques »¹⁰

En réalité, depuis le XIX siècle, le modèle de développement qui régnait, un «développement par le haut» ne pouvait plus assurer la répartition équitable des richesses entre les différentes régions d'une même nation.

Par ailleurs, c'est l'amplification des phénomènes de disparités régionales, de pauvreté, de chômage, de désinvestissement, et de l'épuisement des ressources naturelles, qui a suscité une nouvelle vision de la conception du développement. Ce dernier devient «l'expression d'un changement social caractérisé par la montée de partenariat, l'émergence d'acteurs différents, la recherche de solutions alternatives à celles des appareils macroéconomiques (Etats, grands Groupes..), l'introduction de critères sociaux et culturels à coté de la rationalité purement économique »¹¹.

En effet, cette définition démontre l'importance du changement social qui est favorisé par le développement local. L'élaboration de partenariat et l'intervention de différents acteurs afin de trouver les solutions adéquates montre que le développement local consiste également en une transaction de proximité entre les hommes et leurs ressources.

Selon Maurice Blanc¹², cette transaction se situe à trois niveaux :

- 1/ la régulation politique, qui envisage le développement local sous l'angle de la décentralisation et des politiques d'emploi, puis des valeurs de la concertation et de la démocratie ;
- 2/ la planification économique et la création des ressources qui la circonscrit sur un territoire géographique qui fait lien entre des acteurs, des secteurs industriels et une économie régionale ;
- 3/ l'intervention sociologique, qui considère le développement local comme un système d'action et de création industrielle, voire d'identité communautaire faisant appel à une économie solidaire sur un milieu support.

Cette conception de proximité dans le développement local renvoie à la philosophie de «l'action» ou de «L'agir».

¹⁰ Jaquier, C.Mendés-France, cité dans « la revue de la littérature en développement local et développement économique communautaire », par Jean – Marc Fontan, janvier 1993, p12

¹¹ ¹¹ Diane-Gabrielle Tremblay, Jean-Marc Fontan, « le développement local », télé-université-1994, page 130.

¹² Maurice Blanc, « la transaction sociale », Ed. L'Harmattan, Paris, 1992

4.1. Le développement local : prise de risques et innovation

José Arocena¹³ reprend la définition du développement local sous un angle philosophique lié à la capacité d'innovation et de prise de risques:

- **Mobiliser** une population de nouveaux acteurs par des réseaux de soutien ;
- Mener une action de **concertation** qui favorise des relations de partage entre acteurs autour d'un consensus pour créer une logique inter-institutionnelle transversale ;
- Exercer une activité critique et innovatrice fondée sur une «sortie du métier» et une «transgression» du porteur de projet. Ainsi, l'élus qui s'engage dans une action de création d'activités «agit au-delà de la logique d'un simple contrôle politicien pour se retrouver co-responsable des institutions créées». Autrement «tout acteur de développement local se risque au-delà des territoires connus, et sera perçu par les autres comme un aventurier, un peu «marginal», il risque une sortie de l'univers protégé de son institution pour oser la négociation d'un lieu ouvert et de ce fait complexe et dangereux».

Il devient, donc, de plus en plus claire que l'acteur de développement local s'impose comme un **preneur de risques**¹⁴, voire un petit entrepreneur qui sait mobiliser son environnement.

4.2. Le développement local : un processus social

En réalité, il n'existe pas de définition unique de ce concept, certains auteurs américains le présentent tel un mouvement ou un processus social visant¹⁵ :

- Développer les ressources humaines, physiques et financières d'une collectivité,
- Intégrer le développement économique et social à l'échelle de la collectivité,
- Améliorer la qualité des services, *l'environnement de la collectivité et sa capacité de régler ses problèmes socio-économiques*,
- Favoriser un développement économique durable et socialement acceptable,
- Orienter le changement et faire profiter la collectivité *des investissements sociaux*,
- Favoriser les activités de planification et de prise de décision de «bas en haut»,
- Favoriser l'autodétermination de la collectivité et permettre la maîtrise des décisions économiques de base, dont celles touchant l'emploi, l'investissement et la localisation,

¹³ J.Arocena, « le développement par l'initiative locale », Ed. L'Harmattan, Paris, 1985.

¹⁴ P.N.Denieuil, « la complexité du développement local », rapport du programme Leonardo, Focadel, AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) ;Paris, 1998.

¹⁵ Diane-Gabrielle Tremblay, Jean –Marc Fontan, op.cit, page 133

- Encourager l'autonomie collective (*collective self-reliance*),
- Développer des organisations qui sont redevables à la collectivité et répondre aux besoins de celle-ci.

Une autre définition émanant du conseil économique du Canada (1990), est centrée sur l'amélioration de l'emploi et des revenus, autrement la revitalisation de l'économie, «le développement économique communautaire, c'est l'amélioration des perspectives d'emploi, des revenus et des autres aspects de l'économie non seulement pour nos populations, mais par ces mêmes populations»¹⁶.

Mais il est vrai aussi que le développement durable ne peut être possible qu'avec deux conditions notamment une croissance démographique qui s'accorde avec le potentiel productif de l'écosystème ; et une répartition équitable des ressources et ce plus particulièrement dans les régions touchées par la pauvreté

V. IDE, Croissance économique et développement : quels rapports ?

Il est évident que l'investissement national ou international constitue une condition nécessaire et indispensable pour la croissance économique. Cette dernière semble, de nos jours, de plus en plus incompatible avec le fonctionnement des écosystèmes et de la biosphère. En outre, elle constitue aussi une condition nécessaire et suffisante pour le développement économique. Certes, « la croissance économique est l'accroissement durable de la production globale d'une économie. C'est donc un phénomène quantitatif que l'on peut mesurer »¹⁷. Quant au développement, il « correspond à l'ensemble des transformations techniques, sociales et culturelles qui permettent l'apparition et la prolongation de la croissance économique ainsi que l'élévation des niveaux de vie »¹⁸. Autrement, « la littérature économique associe généralement la croissance économique à l'augmentation continue d'un agrégat (revenu réel ou PIB) considéré dans sa globalité ou per capita. De son côté, le développement économique a un contenu beaucoup plus normatif et variable. Des éléments qualitatifs tels que l'éducation, les connaissances scientifiques, l'accès aux ressources naturelles, la qualité de

¹⁶ Idem

¹⁷ Jean-Yves Capul, Olivier Garnier, Dictionnaire d'Economie et de sciences sociales, édition Hatier, 1999, p107.

¹⁸ Idem, p124

l'environnement, la répartition des richesses, ou encore les conditions de vie constituent autant d'éléments caractérisant le développement. Ce dernier conduit alors à une amélioration qualitative du potentiel de l'économie »¹⁹.

En outre, Malinvaud²⁰, dans ses nombreux écrits sur la croissance économique et le développement, a précisé que « la croissance économique n'est évidemment pas synonyme de développement, une notion qui évoque des valeurs humaines, sociales, culturelles, voire psychologiques ; mais la croissance économique est généralement perçue comme favorable au développement ... ». En effet, tout en distinguant la croissance économique du développement, cette citation montre également le lien naturel entre eux.

A ce niveau, l'OCDE consciente de l'importance des investissements et de leur rôle dans le développement économique en général, a élaboré un « Cadre d'action pour l'investissement » dont l'objectif « est d'accroître la contribution de l'investissement à la croissance et au développement durable en favorisant la réforme des politiques d'investissement et la coopération dans ce domaine ».²¹ Ainsi, l'OCDE met en relief les liens entre l'investissement, la croissance et le développement durable tout en les conditionnant des réformes des politiques qu'il faut mettre en place et de la nécessité de la coopération entre l'ensemble des pays membre ou non membre de l'organisation. Cette publication souligne l'importance « de mobiliser l'investissement privé en vue d'une croissance économique régulière et d'un développement durable, en contribuant ainsi à la prospérité des pays et de leurs citoyens ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté. Les effets positifs économiques et sociaux de l'investissement privé, national ou international, sous ses nombreuses formes – depuis les biens matériels jusqu'au capital intellectuel – sont largement reconnus. L'investissement privé augmente la capacité productive de l'économie, stimule la création d'emplois et la croissance des revenus et, dans le cas de l'investissement international, permet la diffusion locale de l'expertise technologique et des savoir-faire de l'entreprise, tout en favorisant l'investissement

¹⁹ Sylvie Ferrari, « la relation développement – croissance ; une analyse bioéconomique » in 1ères journées du développement du GRES : le concept de développement en débat », université Montesquieu-Bordeaux4, 16/17 septembre 2004.

²⁰ Edmond Malinvaud, « Voies de la recherche macroéconomique », Odile Jacob, Paris, 1991.

²¹ OCDE, « Cadre d'action pour l'investissement », 2006. Dans cet ouvrage l'OCDE « s'engage dans un dialogue avec les non membres et leur offre des conseils sur les meilleures pratiques concernant la mise en place de cadres d'action efficaces pour promouvoir un climat propice aux investissements, tant étrangers qu'intérieurs ».

intérieur, notamment via les liens qui se créent avec les fournisseurs locaux. Ces effets positifs peuvent grandement contribuer au développement et à l'éradication de la pauvreté. »²²

.....

5.1. Le développement : condition préalable et nécessaire à la croissance

Certes les relations entre croissance et développement restent assez ambiguës. Pour François Perroux, le développement porte sur les conditions nécessaires à l'émergence de la croissance, dans les domaines des structures sociales et des habitudes mentales.

Ainsi, pour lui « Le développement, d'une part, est l'ensemble des changements dans les structures mentales et les habitudes sociales d'une population qui la mettent en état d'augmenter de façon durable un produit réel global. (En effet), le marché (et ses incitations à produire et à consommer) ne fonctionne qu'à la condition que les structures mentales et habitudes sociales des populations soient devenues telles que les quasi-mécanismes des prix et des quantités puissent jouer.

D'autre part, le développement peut être entendu comme l'ensemble des changements observables dans le système économique et dans le type d'organisation qui conditionnent la croissance entendue comme l'augmentation soutenue du produit réel global. Alors, le développement est le fait des changements dans les institutions"²³

C'est sans difficulté que la transposition peut être faite dans les pays en développement. La croissance passe toujours par la remise en cause des structures sociales préexistantes et par la remise en cause des structures de pouvoir qui lui sont liées

²² idem

²³ Perroux François (1961), L'économie du vingtième siècle, Paris, PUF

5.2. Le développement : conséquence de la croissance économique.

La banque mondiale, dans son rapport sur le développement économique dans le monde, a confirmé que « Le développement économique tel qu'on l'entend dans le présent Rapport consiste en un relèvement durable du niveau de vie, celui-ci étant mesuré non seulement par le niveau de la consommation, mais aussi par le niveau d'instruction et l'état sanitaire de la population, ainsi que par le degré de protection de l'environnement. Le développement au sens large comprend d'autres éléments encore, notamment des progrès dans le sens de l'égalité des chances, de la liberté politique et des libertés civiques. Le développement a donc pour but ultime de permettre aux habitants de toutes les régions et de tous les pays, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de religion ni de race, de jouir de droits économiques, politiques et civiques plus étendus ». ²⁴

Cependant dès que les questions de l'environnement surgissent, l'incompatibilité entre le développement économique et la croissance ne peut qu'être confirmée. C'est effectivement cette situation, si alarmante, qui a justifié les nombreuses rencontres internationales, afin de trouver les solutions adéquates. Les débats ont confirmé que l'écologie, l'économie et le social ne peuvent être dissociés.

Le développement durable, va constituer désormais une réponse à cette problématique épineuse. Nous tacherons de définir le concept de développement durable, dont le champ privilégié est le global, avant de démontrer l'indispensabilité de sa dimension territoriale.

5.3. Le développement durable : un facteur déterminant pour l'IDE.

Il est évident que l'investissement est créateur de richesse via la création et la mise en place de nouvelles entreprises ou filiales. L'intégration de la dimension du développement durable ainsi que la responsabilité sociale dans les stratégies de ces dernières, représente à long terme, un avantage concurrentiel.

²⁴ Banque mondiale (1991), Rapport sur le développement dans le monde, Paris, Economica, p. 38

En effet, « l'intégration du développement durable dans les stratégies des entreprises devient un facteur d'innovation. Les nouveaux produits et services doivent comporter une valeur ajoutée sociale et environnementale permettant ainsi à l'entreprise d'acquérir de nouveaux marchés. Ceci devient un facteur de différenciation par rapport à la concurrence.

Une telle démarche permettrait aux entreprises de faire face aux nouvelles pressions dues à la mondialisation et aux nouvelles exigences du marché : consommateurs et investisseurs exercent une double pression sur l'entreprise. Ces derniers n'ont d'autres choix que d'adopter de plus en plus un certain nombre de paramètres d'ordre social et environnemental afin d'assurer la réussite de l'intégration du développement durable et de la responsabilité sociale dans leur stratégie »²⁵.

Aussi, est il important de souligner le lien étroit tissé entre les investissements, de façon général national ou étranger, et le développement durable local : l'implantation de nouvelles entreprises ou filiales obéit dorénavant à des critères et principes qui relèvent du développement durable, de la responsabilité de l'entreprise et de la bonne gouvernance. Les investisseurs deviennent très regardants et très exigeants quant au milieu et environnements des pays récepteurs.

²⁵ N.El Moujaddidi, K.Khaddouj, « développement durable et responsabilité sociale au sein de la PME marocaine » in colloque internationale sur « la RSE et le développement durable » du 9 au 10 avril 2007 – Agadir. Maroc.

Conclusion générale

Il est certain que la croissance économique constitue l'incontournable voie pour répondre aux besoins essentiels ; le développement local durable nécessite de toute évidence la croissance économique là où ces besoins ne sont pas satisfaits. Développement et croissance économique sont compatibles, à condition que le contenu de celle-ci respecte les principes qui sont la durabilité et la non - exploitation des ressources non renouvelables ainsi que le respect d'autrui. Mais, à elle seule, la croissance ne saurait suffire. En effet, une forte productivité peut tout à fait coexister avec la plus grande pauvreté, et dans ce genre de situation l'environnement peut en souffrir. Ainsi, pour que le développement local durable puisse survenir, les sociétés doivent faire en sorte de satisfaire les besoins, certes en accroissant la productivité, mais aussi en assurant l'équité et l'égalité des chances pour tous.

L'investissement, quant à lui, constitue un catalyseur pour la croissance économique et le développement. Certes la qualité des politiques d'investissement exerce une influence directe sur les décisions et choix des investisseurs qu'ils soient nationaux ou étrangers. Les principes de la transparence, la protection de la propriété et la non discrimination constituent les principaux piliers de la politique d'investissement qui reflètent les efforts en vue de créer un climat d'investissement sain, au bénéfice de tous.

En outre, il est à préciser que la bonne gouvernance publique et particulièrement la qualité réglementaire et l'intégrité du secteur public sont déterminantes quant à la confiance et les décisions de tous les investisseurs et contribuent efficacement dans la détermination des avantages tirés de l'investissement sur le plan du développement.

Dans le même sens et pour que les investissements puissent assurer la croissance économique et le développement, sans pour autant nuire à l'environnement et à l'écosystème, il faudrait intégrer les concepts de développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise dans la gestion en général et celle du secteur privé en particulier.

Ces concepts interviennent pour apporter une nouvelle vision du développement économique qui s'efforce d'intégrer des objectifs économiques, sociaux et environnementaux définis en fonction des besoins, ressources et contraintes locales et qui repose sur une approche participative, démocratique et de bonne gouvernance.

En effet, actuellement, l'économie du développement durable porte, pour les entreprises, sur une vision de long terme, sur l'environnement, le social et la ressource humaine, ainsi que le territoire autrement sur le développement local et le comportement des multinationales dans les différents pays récepteurs d'IDE.

Il est certain aussi qu'une meilleure allocation des financements vers le développement durable mobilise des investissements privés grâce à des informations environnementales et sociales sur les entreprises, leur intégration des indicateurs de développement durable, de responsabilité sociale et de bonne gouvernance au niveau de leurs stratégies et gestion aussi bien qu'au niveau de leurs projets.

En définitif, le développement durable est donc un concept opérationnel. Ce n'est pas une « mode » passagère à imiter. C'est une question qui nous concerne tous sans aucune exception. Nous sommes tous concernés par son application, chacun à son niveau, que se soit sur le plan de l'énergie, de transport, d'urbanisme, de construction.... Nous devons tous participer au développement durable, à titre d'exemple :

- les particuliers et les individus en utilisant des ampoules à faible consommation ou un mode de transport alternatif pour économiser davantage d'énergie et contribuer à réduire le taux de pollution;
- les entreprises en instaurant un plan de déplacement d'entreprise ou en instaurant une gestion de bonne gouvernance ;
- les collectivités en engageant une coopération ou un processus participatif et concerté avec la communauté ;
- les financiers en diversifiant leurs investissements notamment en investissant dans des placements éthiques.

Bibliographie

- 1/ Banque mondiale (1991), Rapport sur le développement dans le monde, Paris, Economica.
- 2/ Bertrand Zwindeau, «le développement durable local : signification, limites et perspectives » in « les définitions du développement local », études recueillies par Gilles Fiévet. Édition Artois Presses Université, 2002.
- 3/ Diane-Gabrielle Tremblay et Jean Marc Fontan», le développement économique local », télé-université, Québec, 1994.
- 4/ D.G. Tremblay, J.M. Fontan "Le développement local", , télé-université-1994,
- 5/ Edmond Malinvaud, « Voies de la recherche macroéconomique », Odile Jacob, Paris, 1991.
- 6/ FMI, “manuel de la balance de paiement”, 5ème édition.
- 7/ Georges Cavallier, « le développement durable et solidarité, perspectives », Nantes, 1994, en ligne : www.association4d.org/repères/index/html/
- 8/ J.Arocena, « le développement par l’initiative locale », Ed. L’Harmattan, Paris, 1985.
- 9/ J.L.Mucchielli, « Avantages compétitifs, comparatifs et stratégiques dans la théorie de la firme multinationale », publié dans l’ouvrage collectif : « Investissement international et dynamique de l’économie mondiale”. Edition Economica, 1998.
- 10/ Jaquier, C.Mendés-France, cité dans « la revue de la littérature en développement local et développement économique communautaire », par Jean – Marc Fontan, janvier 1993.
- 11/ Jean-Yves Capul, Olivier Garnier, Dictionnaire d’Economie et de sciences sociales, édition Hatier, 1999.
- 12/ Maurice Blanc, « la transaction sociale », Ed. L’Harmattan, Paris, 1992
- 13/ M. Blanc, "La transaction sociale", Ed. L’Harmattan, Paris, 1992,

14/ N.El Moujaddidi, K.Khaddouj, « développement durable et responsabilité sociale au sein de la PME marocaine » in colloque internationale sur « la RSE et le développement durable » – Agadir. Maroc, les 9 et 10 avril 2007.

15/ N.El Moujaddidi, K.Khaddouj, « la bonne gouvernance des PME : clé de réussite du développement local au Maroc » communication in colloque ‘ Les Deuxièmes Journées Scientifiques du FEM. Fès- Maroc, les 11 et 12 mai 2007.

16/ OCDE, « Cadre d’action pour l’investissement », 2006. Dans cet ouvrage l’OCDE « s’engage dans un dialogue avec les non membres et leur offre des conseils sur les meilleures pratiques concernant la mise en place de cadres d’action efficaces pour promouvoir un climat propice aux investissements, tant étrangers qu’intérieurs ».

17/ P.N.Denieuil, « la complexité du développement local », rapport du programme Leonardo, Focadel, AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) ; Paris, 1998.

18/ Perroux François (1961), L’économie du vingtième siècle, Paris, PUF

19/ P.N.Denieuil, "La complexité du développement local", rapport du programme Leonardo, Focadel, AFPA, Paris, 1998.

20/ Sommet de la terre ,1972 à Stockholm, et à Rio en 1992

21/ Sylvie Ferrari, « la relation développement – croissance ; une analyse bioéconomique » in 1ères journées du développement du GRES : le concept de développement en débat », université Montesquieu-Bordeaux4, 16/17 septembre 2004.